



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-203 (2024) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
1 330 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 330 000 \$
POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENT DE
DÉNEIGEMENT, AINSI QUE D'UN CAMION BALAI

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-203 (2024) décrétant une dépense 1 330 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipement de déneigement, ainsi que d'un camion balai ;
- le 2 juillet 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-203 (2024) ;
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 1 330 000 \$ et un emprunt de 1 330 000 \$ sur une période de 10 ans pour l'achat de véhicules et d'équipement de déneigement, ainsi que d'un camion balai ;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-203 (2024) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 10 juillet 2024.

La greffière,

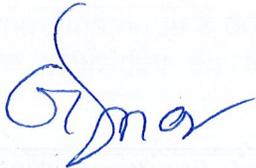
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 juillet 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 juillet 2024.

Donné à Coaticook, ce 10 juillet 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras